

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2019

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Jonathan KURKIENCY, maire.

Absents excusés : M. DETHOREY (pouvoir à B. LE GOFF), J.P. EDELMANN (pouvoir à E. BERTRAND), S. GUILLARD (pouvoir à B. FRANCOIS), N. LEMOINE (pouvoir à F. SCHOINDRE), K. FRATTINI (pouvoir à F. MAUSSION)

Absente non excusée : M.P GREIBER

1. ACQUISITION de terrain attenants au tennis

Afin d'agrandir l'espace autour du court de tennis, nous avons la possibilité d'acquérir 3 terrains attenants aux parcelles communales :

- parcelle AH131 d'une superficie de 276m² (non constructible) à 1 380€
- parcelle AH125 d'une superficie de 410m² (à moitié constructible) à 3 075€
- parcelle AH123 d'une superficie de 370m² (à moitié constructible) à 2 850€

L'accord des propriétaires a été donné par écrit.

➤ **Le Conseil, à l'UNANIMITÉ :**

➤ **ACCEPTE** d'acquérir l'ensemble des terrains et donne pouvoir au Maire pour signer tous les documents afférents à cette décision.

2. CONVENTION avec le département pour la mise en place d'une écluse

Dans le cadre de l'aménagement du nouveau lotissement et en lien avec le Projet Urbain Partenarial, une écluse sera installée en bout de la rue des Vosges. Cette installation a été validée par le Département, la commune reste maître d'ouvrage et la partie financière sera à la charge du lotisseur.

➤ **Le Conseil à l'UNANIMITÉ :**

➤ **ACCEPTE** de valider la convention avec le Département et de donner pouvoir au Maire de signer tous les documents afférents à cette décision.

3. REVISION SIMPLIFIÉE du Plan Local d'Urbanisme

Depuis la révision du Plan Local d'Urbanisme en 2012, la construction des annexes (non accolées à l'habitation) et dépendances ne peut se faire qu'à une distance minimale de 3 mètres de la limite séparative en zone UB.

Il est proposé au Conseil municipal :

D'approuver la prise d'arrêté pour modifier l'article 7.3 du Plan Local, permettant la construction à 3 mètres ou en limite séparative.

- **A L'UNANIMITÉ le Conseil Municipal :**
- **ACCEPTE** la révision simplifiée du PLU de 2012

4. VALIDATION des marchés en lien avec le projet Urbain Partenarial

Dans le cadre du Projet Urbain Partenarial, 4 marchés ont été lancés par la commune pour les travaux du domaine public attenants au Lotissement Menu Pré.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 13 septembre pour ouvrir et faire l'analyse des offres. 4 entreprises ont répondu sur un ou plusieurs lots.

Après analyse l'Entreprise Valentin est la mieux notée pour accomplir les travaux sollicités pour les montants suivants :

- Lot 1 : Adduction en eau potable : 54 564€
- Lot 2 : Candélabres : 21 711 €
- Lot 3 : aménagement de voirie et écluse : 37 479 €
- Lot 4 : assainissement (convention avec le SIE) : 38 030 €

Pour rappel, la commune reste maître d'ouvrage mais la totalité de l'investissement est pris en charge par le lotisseur Pierre et Territoires.

- **A L'UNANIMITÉ**, le Conseil Municipal :
- **APPROUVE** de retenir les devis de l'entreprise VALANTIN pour les 4 lots et donne tout pouvoir au Maire pour signer tous les documents afférents à cette décision.

5. TRAVAUX DE VOIRIE devant l'atelier municipal

L'entrée de l'atelier municipal n'est pas adaptée à la sortie des véhicules de la cour arrière. Plusieurs devis ont été sollicités afin d'engager des travaux d'aménagement de l'accès :

- VALANTIN pour 5 800€ HT
- CV AMENAGEMENTS pour 7 900€ HT
- PRESTINI TP pour 10 165€ HT

- **Le Conseil Municipal, à L'UNANIMITÉ**
- **APPROUVE** de retenir le devis VALANTIN et donne tout pouvoir au Maire pour signer tous les documents afférents à cette décision.

6. ADMISSIONS en non-valeur

Budget eau : une facture d'eau de 31,68 € (eau pour 2 foyers sur l'exercice 2017) est présentée à nouveau (refus du conseil le 30 octobre 2018) pour une admission en non-valeur et une autre d'un montant de 70,10€ (eau pour un foyer de 2018).

- **A L'UNANIMITÉ**, le Conseil Municipal
- **ACCEPTTE** ces 2 admissions en non- valeur.